

Avis des douanes 15-008

Précisions sur les exigences reliées au numéro d'entreprise pour les exportateurs

- 1. Cet avis fournit des renseignements sur les exigences de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) ayant trait au numéro d'entreprise (NE) pour les exportateurs.
- 2. Le NE est un numéro unique de neuf caractères attribué par l'Agence du revenu du Canada (ARC) servant à identifier une entreprise en particulier. Ces neuf caractères forment la base des numéros de compte de programme à 15 caractères. Le numéro de compte de programme est utilisé les programmes et les comptes précis utilisés par une entreprise. Un numéro de compte de programme comprend trois parties : une série de neuf chiffres afin d'identifier l'entreprise, un identificateur de programme de deux lettres pour identifier le type de programme, et un numéro de référence à quatre chiffres pour identifier chaque compte. Afin d'être considéré comme un exportateur, le NE doit être activé et enregistré à des fins d'exportation. Les déclarations d'exportations présentées avec un NE non valide seront considérées à titre d'omission de fournir des renseignements exacts et une sanction administrative pécuniaire (SAP) pourrait être imposée. En outre, une déclaration d'exportation présentée à l'ASFC avec un NE inexact ou sans NE sera considérée comme contenant des renseignements inexacts et pourrait être assujettie à une SAP.
- 3. L'exigence liée au NE est expliquée en détail au paragraphe 7 du <u>Mémorandum D20-1-1, Déclaration</u> *d'exportation* de l'ASFC.
- 4. Les prestataires de services ne peuvent pas indiquer leur NE sur les déclarations lorsqu'ils ne sont pas les exportateurs réels, tel qu'indiqué au *Règlement sur la déclaration des marchandises exportées*.
- 5. L'ASFC n'est pas responsable de l'attribution des numéros d'entreprise aux exportateurs. Le NE peut être obtenu de l'ARC au **1-800-959-5525** (anglais) ou **1-800-959-7775** (français).
- 6. Tous les exportateurs doivent régulièrement vérifier l'exactitude de leur numéro de compte NE. Si vous avez des questions au sujet des exigences des exportateurs relativement au NE, veuillez composer la ligne d'information de l'ASFC: appels au Canada au **1-800-461-9999**; de l'extérieur du Canada (des frais d'interurbain s'appliquent) au 1-204-983-3500 ou 1-506-636-5064.

